

d'or fut mariée, le 3 février 1544, à Estienne de Rancé de Glettins, à laquelle Estiennette, Anthoine II de Mont-d'or, son père, donna la terre de Chavannes en toute justice, à la charge que ledit Estienne de Rancé porterait le nom et les armes de Chavannes. D'eux sont sortis par degrez Christophle de Chavannes de Rancé de Gletteins, seigneur de Chavannes, La Garde et Aubigny, et Barthélemy de Chavannes de Rancé de Gletteins, conseiller ordinaire de Son Altesse Royale Mademoiselle d'Orléans, gouverneur de la ville et chasteau de Thoissey. Ils portent escartellé, le 1^{er} et 4^e d'azur, au croissant d'argent, pour *Rancey* (*sic*); au 2^e et 3^e de gueules, au sautoir d'or, qui est *Chavannes*. Devise : *Resistendo virtus augetur.* » Troisième variante, pour le dire en passant, de la devise de cette maison.

Pour compléter ces rapides indications de Le Laboureur, il faut recourir maintenant à Guichenon qui, dans la deuxième partie de l'histoire de la Souveraineté de Dombes, pag. 31, donne la notice suivante sur le dernier des seigneurs de Chavannes de Rancé, nommé dans le passage des *Mazures*, ci-dessus transcrit.

LIV. Barthélemy de Chavannes, écuyer, seigneur de la Rey, a eu l'office de conseiller, de Jean-Claude Charbonnier, seigneur de Crangeac, par résignation, le 12 septembre 1648. Il fut reçu ensuite avec lettres de dispenses d'âge, du 18 décembre suivant. Il est encore conseiller au conseil de S. A. R. Mademoiselle.

Jean de Chavannes, écuyer, seigneur de Ronzières, son père, était fils de Jacques de Chavannes, écuyer, seigneur

1753, Odet Gazanchon de Chavannes est admis à foi et hommage. Ses héritiers possèdent encore le château et la terre de Chavannes dont ils portent le nom; l'un d'eux est avocat à Lyon, et un de ses cousins, notaire à Genay. Il ne faut pas confondre Christophle de Rancé-Gletteins dont il est question p^us haut, avec son neveu des mêmes nom et prénoms, qui épousa Marie-Anne de Digoine du Bourg.